

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Martin, tenue au Centre municipal ce 4 février 2019 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Jean-Guy Morin
Siège #2 - André Roy
Siège #3 - Robert Lessard
Siège #4 - Yvan Paré
Siège #5 - Michel Marcoux
Siège #6 - Milisa Pépin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Giguère. Mme Brigitte Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

014-02-2019

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite à la présentation de l'ordre du jour,
Il est proposé par : André Roy
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et que tout autre sujet pourra y être ajouté.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 10 janvier 2019

4 - AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.1 - Procès-verbal de correction / Règlement N° 67-2018

4.2 - Procès-verbal de correction / Règlement N° 68-2018

5 - GESTION ADMINISTRATIVE

5.1 - OMH / Rapport d'Approbation #0014 / Budget 2019

5.2 - Mutuelle des Municipalités du Québec / Renouvellement du contrat d'assurance N° MMQP 03 029045

6 - LÉGISLATION

6.1 - Adoption du Règlement N° 70-2019 / Relatif à la prévention incendie - Saint-Martin

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

7.1 - Services incendie / Liste des pompiers Actifs et Non-actifs et Premiers répondants (non pompier)

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

8.1 - Loisirs

8.1.1 - Formation / Ressource en Loisirs / Relation avec les Élus municipaux

- 8.2 - Club Sportif Grande-Coudée**
 - 8.2.1 - Club Sportif Grande-Coudée / Autorisation de lancer un sondage pour conserver ou vendre l'immeuble**
 - 8.2.2 - Club Sportif Grande-Coudée / Achat d'une caisse enregistreuse et réparation de fournaise / Bernard Roy**
- 8.3 - Centre Municipal**
 - 8.3.1 - Mandat pour lancer un appel d'offres par invitation / Réparation du Centre municipal suite à un dégât d'eau**
 - 8.3.2 - Mandat pour lancer un appel d'offres / Réfection du toit de la caserne**

9 - VOIRIE

- 9.1 - Programme d'aide à la voirie locale- Volet PPA (Projets particuliers d'amélioration) Dossier # 00027539-1-29045(12)-2018-07-26-36/ Aide financière de 10 000 \$**
- 9.2 - Programme d'aide à la voirie locale- Volet PPA (Projets particuliers d'amélioration) Dossier # 00026564-1-29045(12)-2018-05-22-5 / Aide financière de 18 000 \$**
- 9.3 - MTQ / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2018**
- 9.4 - Dossier Réfection 10e Rue Est /Entrepreneur T.G.C. inc / Paiement final et Libération de la retenue Contractuelle & Lettre d'engagement pour travaux de finition au printemps 2019**
- 9.5 - WSP / Proposition d'honoraires pour la réalisation de plans et devis - Réfection d'une partie de la 2e Avenue Est**

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1 - MRC Beauce-Sartigan - Exercice financier 2019 / Mandat général pour les procédures de modifications aux Règlements d'urbanismes de la Municipalité de Saint-Martin.**

11 - ACCEPTATION DES COMPTES

12 - CORRESPONDANCE

- 12.1 - Don / Polyvalente Bélanger - Participation pour confection d'un album de finissants**
- 12.2 - DON / Famille en fête Saint-Martin - 2019**
- 12.3 - COBARIC / Demande d'appui (non financier) au projet : Appropriation citoyenne d'un parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires**
- 12.4 - MRC Beauce-Sartigan / Projet de règlement N° 2004-71-36**

13 - DIVERS

- 13.1 - Permis de construction**

14 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

015-02-2019

3.1 - Séance ordinaire du 10 janvier 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

4.1 - Procès-verbal de correction / Règlement N° 67-2018

Dépôt d'un procès-verbal de correction du 17 janvier 2019

L'article 202.1 du CM indique que la secrétaire-trésorière est autorisée à modifier soit un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans ce cas, la secrétaire-trésorière Brigitte Quirion dépose le procès-verbal de correction pour le règlement N° 67-2018 et certifie que la modification est faite à ce dit règlement en date du 17 janvier 2019.

Procès-verbal de correction et copie du document modifié remis aux élus municipaux.

4.2 - Procès-verbal de correction / Règlement N° 68-2018

Dépôt d'un procès-verbal de correction du 17 janvier 2019

L'article 202.1 du CM indique que la secrétaire-trésorière est autorisée à modifier soit un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise. Dans ce cas, la secrétaire-trésorière Brigitte Quirion dépose le procès-verbal de correction pour le règlement N° 68-2018 et certifie que la modification est faite à ce dit règlement en date du 17 janvier 2019.

Procès-verbal de correction et copie du document modifié remis aux élus municipaux.

5 - GESTION ADMINISTRATIVE

016-02-2019

5.1 - OMH / Rapport d'Approbation #0014 / Budget 2019

ATTENDU QUE Madame Milisa Pépin, élue responsable à siéger sur le Conseil d'administration de l'OMH de Saint-Martin explique le rapport d'approbation pour le budget 2019;

ATTENDU QU' un surplus de **3 518 \$** est prévu pour l'année financière 2019 selon cedit rapport # 0014 et conséquemment que la part de la municipalité de 10% (soit du déficit ou du surplus) est prévue de **352 \$** en surplus pour le budget 2019

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le rapport # 0014 de la Société d'Habitation de Saint-Martin démontrant un surplus de **3 518 \$** dont un surplus de **352 \$** pour la part de la Municipalité de Saint-Martin.

ADOPTÉE

017-02-2019

5.2 - Mutuelle des Municipalités du Québec / Renouvellement du contrat d'assurance N° MMQP 03 029045

ATTENDU QUE Monsieur Yves Lacasse courtier de la compagnie PMT ROY assurances et services financiers a soumis le renouvellement des Assurances de la Mutuelle des Municipalités du Québec, contrat N° MMQP 03 029045, ainsi qu'un avis d'absences de diverses protections à ce contrat;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de ce document et des protections absentes dudit contrat;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ajouter la protection "AVENANT C-21" pour une prime de 1 500 \$ au contrat actuel 2019 et suivant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat d'assurance MMQP 03 029045 et adhérer à la protection "AVENANT C-21".

ADOPTÉE

6 - LÉGISLATION

018-02-2019

6.1 - Adoption du Règlement N° 70-2019 / Relatif à la prévention incendie - Saint-Martin

ATTENDU QUE Monsieur Michel Marcoux conseiller a déposé un avis de motion ainsi qu'un projet de règlement N°70-2019 visant la prévention d'incendie lors de la séance du conseil le 10 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement N° 70-2019 (sans modification)

QUE la présente résolution soit annexée au règlement N° 70-2019 pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

QUE le règlement N° 70-2019 entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

7 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

019-02-2019

7.1 - Services incendie / Liste des pompiers Actifs et Non-actifs et Premiers répondants (non pompier)

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance de la liste des pompiers actifs et non-actifs ainsi que des premiers répondants médicaux déposée par M. Stéphane Maheux directeur du département des incendies ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Martin ait pris connaissance et approuve le rapport « Liste des pompiers actifs et non actifs et premiers répondants »

ADOPTÉE

8 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

8.1 - Loisirs

020-02-2019

8.1.1 - Formation / Ressource en Loisirs / Relation avec les Élus municipaux

ATTENDU QUE la ressource en loisirs M. Steeve Brisson soumet une demande d'inscription pour la formation : "Relation avec les Élus" par l'agence de développement URL se déroulant le 19 février 2019 à Vallée-Jonction au coût de 125 \$ (taxes et dîner inclus) ;

ATTENDU QUE le budget municipal "Entente Services Loisirs" prévoit la

dépense au code budgétaire N° 02-701-51-494

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Monsieur Steeve Brisson à s'inscrire à la formation "Relation avec les Élus"

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des dépenses liées à cette formation avec pièces justificatives.

ADOPTÉE

8.2 - Club Sportif Grande-Coudée

021-02-2019

8.2.1 - Club Sportif Grande-Coudée / Autorisation de lancer un sondage pour conserver ou vendre l'immeuble

ATTENDU QUE les élus municipaux désirent lancer un sondage aux contribuables de Saint-Martin afin de prendre une décision éclairée à l'effet de vendre ou de conserver l'immeuble désigné comme "Club Sportif Grande-Coudée" sis au 313, 3e Rang de Jersey Sud;

ATTENDU QUE le conseil municipal prend en considération un rapport d'évaluation de rénovation pour la conformité du dit bâtiment principal afin de le rendre aux normes pour l'utilisation publique s'élevant près de 100 000 \$;

ATTENDU QUE le conseil municipal prend aussi en considération des frais fixes annuels de près de 50 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Steeve Brisson à élaborer un sondage, l'expédier aux contribuables et de faire la compilation des données afin d'en déposer un rapport aux élus municipaux.

ADOPTÉE

022-02-2019

8.2.2 - Club Sportif Grande-Coudée / Achat d'une caisse enregistreuse et réparation de fournaise / Bernard Roy

ATTENDU QUE la caisse enregistreuse du Club Sportif Grande-Coudée, a brisé et après estimation est déclarée non réparable;

ATTENDU QUE le réparateur était sur place avec une caisse enregistreuse qui peut remplacer celle déclarée inutilisable;

ATTENDU QUE celui-ci demande le paiement immédiat à M. Bernard Roy afin de lui laisser sur place immédiatement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Marcoux et résolu à l'unanimité des conseillers présents de rembourser à Monsieur Bernard Roy, le montant de **2230.46 \$** (taxes incluses) de la facture # **93466** pour l'achat de la nouvelle caisse enregistreuse pour le Club Sportif Grande-Coudée.

ADOPTÉE

8.3 - Centre Municipal

023-02-2019

8.3.1 - Mandat pour lancer un appel d'offres par invitation / Réparation du Centre municipal suite à un dégât d'eau

ATTENDU QUE le conseil municipal doit faire exécuter des travaux de réparation à la suite des dégâts d'eau au Centre municipal le 7 janvier dernier;

ATTENDU QU' il y a lieu de lancer un appel d'offres par invitation aux entrepreneurs telle que la liste soumise aux élus municipaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Brigitte Quirion à préparer un cahier de charges en annexant le devis pour travaux de la compagnie ACL Estimation visant la réparation du Centre municipal suite au sinistre (dégât d'eau) de janvier 2019.

ADOPTÉE

024-02-2019

8.3.2 - Mandat pour lancer un appel d'offres / Réfection du toit de la caserne

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté A.G Architecte à la préparation d'un devis pour lancer un appel d'offres de réfection du toit de la caserne;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit désire lancer l'appel d'offres sur le site électronique des Appels d'offres soit le SEAO;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Mme Brigitte Quirion ou son adjointe Sylvie Veilleux à lancer l'appel d'offres sur le site électronique SEAO lorsque tous les documents seront finalisés par l'architecte André Gagné.

ADOPTÉE

9 - VOIRIE

025-02-2019

9.1 - Programme d'aide à la voirie locale- Volet PPA (Projets particuliers d'amélioration) Dossier # 00027539-1-29045(12)-2018-07-26-36/ Aide financière de 10 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV), Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes # V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Martin approuve les dépenses d'un montant de **242 500.74\$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés incluant les frais inhérents admissibles si mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec dont le montant de l'aide financière accordée est de **10 000 \$** selon la lettre officielle du 15 août 2018.

ADOPTÉE

026-02-2019

9.2 - Programme d'aide à la voirie locale- Volet PPA (Projets particuliers d'amélioration) Dossier # 00026564-1-29045(12)-2018-05-22-5 / Aide financière de 18 000 \$

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Martin a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du

Programme d'aide à la voirie locale (PAV)- Circonscription électorale de Beauce-Sud;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes # V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de Saint-Martin approuve les dépenses d'un montant de **242 500.74 \$** relatives aux travaux d'amélioration réalisés incluant les frais inhérents admissibles si mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du Ministère des Transports du Québec dont le montant de l'aide financière accordée est de **18 000 \$** selon la lettre officielle en date du 12 juillet 2018

ADOPTÉE

027-02-2019

9.3 - MTQ / Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Attestation de la véracité des frais engagés visant la compensation des sommes versées pour l'année civile 2018

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de **126 537 \$** pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil doit attester de la véracité des frais engagés et qu'ils l'ont été sur les routes locales dont la responsabilité incombe à la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de la Paroisse Saint-Martin atteste de la véracité des frais engagés au montant de **420 523 \$** et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales et des éléments des ponts, dont la responsabilité incombe à la Municipalité à l'égard de la compensation versée de **126 537 \$** pour l'année civile 2018.

ADOPTÉE

028-02-2019

9.4 - Dossier Réfection 10e Rue Est /Entrepreneur T.G.C. inc / Paiement final et Libération de la retenue Contractuelle & Lettre d'engagement pour travaux de finition au printemps 2019

ATTENDU QU' une demande de paiement N° 6 au montant de **74 433.29 \$** (incluant toutes taxes applicables) de la compagnie « T.G.C. Inc. » est justifiée conforme par la firme d'Ingénieurs-conseils "Pluritec" chargé de projet M. Alexandre Labrie ing. et que tous les documents administratifs ont été délivrés par l'entrepreneur général "T.G.C. Inc.";

ATTENDU la conformité du Certificat de réception définitive des ouvrages délivré en date du 29 janvier 2019 par la firme d'Ingénieurs-conseils Pluritec et signé par M. Alexandre Labrie Ing.;

ATTENDU QUE l'entrepreneur général dépose une lettre d'engagement en

date du 23 janvier 2019 dans le but de terminer trois (3) déficiences d'ici le 7 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le certificat de réception définitive des ouvrages et d'autoriser le paiement N° 6 au montant de **74 433.29 \$** (incluant toutes taxes applicables) selon les recommandations de M. Alexandre Labrie de la firme d'ingénieurs "Pluritec" selon la lettre émise le 29 janvier 2019 pour l'entrepreneur général T.G.C. Inc. en tenant compte de la lettre d'engagement pour les déficiences à régulariser.

ADOPTÉE

029-02-2019

9.5 - WSP / Proposition d'honoraires pour la réalisation de plans et devis - Réfection d'une partie de la 2e Avenue Est

ATTENDU QUE le conseil municipal a demandé, des propositions d'honoraires pour la réalisation de plans et devis / Réfection de la 2e Avenue Est N/Réf. P19-114001-24;

ATTENDU QU' après étude des propositions, le conseil municipal retient la proposition pour la Réfection de la 2e Avenue Est au coût estimé de **22 190.18 \$** (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal mandate la firme d'Ingénieurs WSP Canada Inc. pour la préparation de plans et devis en vue de réaliser des travaux de réfection de la 2e Avenue Est et tel que soumis à la proposition N/Réf: P19-11001-25 en date du 23 janvier 2019 au coût de **22 190.18 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

030-02-2019

10.1 - MRC Beauce-Sartigan - Exercice financier 2019 / Mandat général pour les procédures de modifications aux Règlements d'urbanismes de la Municipalité de Saint-Martin.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin devrait, pendant l'exercice financier 2019 faire appel à la MRC Beauce-Sartigan " Service d'aménagement et d'urbanisme" pour la préparation de différents documents, incluant la cartographie si nécessaire pour les procédures de modifications aux Règlements d'urbanismes de la Municipalité de Saint-Martin soit : Le zonage 304-2006, le lotissement 305-2006 , la construction 306-2006 ou les permis et les certificats 307-2006;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Martin est informée de la tarification de la MRC Beauce-Sartigan pour ces travaux aux termes du règlement N° 2010-79 de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Martin dépose à la MRC Beauce-Sartigan un mandat général au "Service d'aménagement et d'urbanisme" pour la préparation de documents et cartographie selon les dossiers présentés par la Municipalité pendant l'exercice financier 2019

ADOPTÉE

031-02-2019

11 - ACCEPTATION DES COMPTES

Les comptes du mois de janvier 2019 ainsi que l'état du rapport budgétaire sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes à payer au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par : Jean-Guy Morin

Et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de janvier 2019 du poste :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE:	83 965.74 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE:	25 875.10 \$
TRANSPORT ROUTIER:	68 816.39 \$
HYGIÈNE DU MILIEU:	82 251.18 \$
SANTÉ & BIEN-ÊTRE:	000 000.00 \$
AMÉNAGEMENT / URB. DÉV.:	10 374.80 \$
LOISIRS & CULTURE:	43 461.82 \$
TOTAL AFFECTATIONS:	16 047.14\$

Représentant des comptes à payer au montant de **330 792.17 \$** selon la liste des chèques émis et vérifiée par les élus soient adoptés et autorisés pour paiement.

ADOPTÉ

12 - CORRESPONDANCE

032-02-2019

12.1 - Don / Polyvalente Bélanger - Participation pour confection d'un album de finissants

ATTENDU qu'une demande de participation financière à la conception d'un album de finissants a été déposée en décembre dernier aux élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Milisa Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser une contribution de l'ordre de **150 \$** pour la conception d'un album de finissant 2018-2019.

ADOPTÉE

033-02-2019

12.2 - DON / Famille en fête Saint-Martin - 2019

ATTENDU une demande de participation financière pour l'activité "Famille en Fête Saint-Martin , Édition 2019" se déroulant du 31 mai au 2 juin 2019 inclusivement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Guy Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal s'engage à contribuer pour une participation financière de l'ordre de **2 500 \$** en 2019.

QUE le comité de loisirs de Saint-Martin assume la responsabilité du déroulement de cette activité.

ADOPTÉE

034-02-2019

**12.3 - COBARIC / Demande d'appui (non financier) au projet :
Appropriation citoyenne d'un parcours canotable de la rivière
Chaudière et ses tributaires**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'appui du Comité de Bassin de la rivière Chaudière " COBARIC" visant un projet "Appropriation citoyenne du parcours canotable de la rivière Chaudière et ses tributaires" dont le but premier est de réaliser des cartographies des zones canotables de la rivière Chaudière et de ses tributaires et que ces informations deviennent accessibles aux amateurs de ces activités par la diffusion de ces parcours

ATTENDU QUE le projet du Comité de Bassin de la rivière Chaudière "COBARIC" répond aux objectifs de la Municipalité de Saint-Martin soit d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens par des activités plein air;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvan Paré et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Comité de Bassin de la rivière Chaudière "COBARIC" pour le projet cité en rubrique et à réaliser les activités dans le cadre dudit projet soit d'offrir un outil cartographique afin de favoriser la promotion du canotage sur le territoire du bassin versant.

ADOPTÉE

12.4 - MRC Beauce-Sartigan / Projet de règlement N° 2004-71-36

MRC Beauce-Sartigan: Projet de règlement N° 2004-71-36 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.
(Municipalité visée: Saint-Éphrem-de-Beauce)

13 - DIVERS

13.1 - Permis de construction

14 - MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question dans l'assistance.

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Roy , et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20.25 hrs

Je, Éric Giguère, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Éric Giguère
Maire

Brigitte Quirion
Directrice générale & secrétaire-trésorière